

Réunion du conseil syndical du 03 juillet 2012

Présents :	Melle LABARERE M. HERRMANN	Mme HOCQUET M. TAMBURELLO	M. BUON
Pouvoirs :	M. RATELET (pouvoir à M. HERRMANN)		
Absents ou Excusés :	M. STOJANOVSKI	Mme BERJOT	M. RIOU

Début de la réunion à : 19H15

1. CONSTITUTION DU BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL

- Election du président : M. HERRMANN est élu président à l'unanimité.
- Conformément au règlement de fonctionnement du conseil syndical, le conseil syndical vote à l'unanimité la disposition donnant la voix du président prépondérante en cas d'égalité lors des futurs votes.
- Personne ne veut se présenter au poste de vice-président.
- Election du trésorier : M. HERRMANN est élu trésorier à l'unanimité.

2. DEGRADATIONS COTE JARDIN

- Les rondins de bois faisant office de marches, sont totalement pourris et certains ont disparu. Des gros clous rouillés très dangereux sont apparents. ***Il est urgent de faire établir des devis de réparation de ces escaliers. Plusieurs options sont à envisager, soit dans le même genre qu'actuellement ou soit en béton pour une durée de vie supérieure.***
- Un des éléments en béton entourant le « bac à sable » ou « terrain de jeux » du jardin est tombé et d'autres éléments menacent également de tomber. ***Merci de faire établir des devis de réparation.***
- ***Faire établir des devis pour retirer et évacuer les 2 bancs du « bac à sable » ou « terrain de jeux », ces bancs sont vétustes, fortement dégradés et inutilisables en l'état et présentent un réel danger pour les enfants susceptibles de jouer sur cet espace.***
- Le conseil syndical va s'occuper d'acheter un cadenas pour refixer la chaîne d'accès à la sous/station.

3. PORTE COTE JARDIN DU BATIMENT E

- ***Faire établir un devis par l'entreprise JOURNET pour remise en état de la porte du bâtiment E donnant sur le jardin*** (l'entreprise devra contacter M. HERRMANN pour connaître la nature exacte de cette remise en état), la porte devra s'ouvrir obligatoirement avec une clé de l'extérieur pour éviter les intrusions de personnes étrangères au bâtiment.

4. **MENAGE**

- Mme HOCQUET se propose pour être l'intermédiaire entre le conseil syndical et l'entreprise CHELLES NETTOYAGE. Elle est désignée à l'unanimité des membres présents.
- Nous avons constaté des traces importantes dans les escaliers de chaque bâtiment causées par le fil de l'aspirateur du technicien de surface, c'est flagrant dans les 2 bâtiments qui viennent d'être repeint. Nous désirons que l'entreprise de ménage fasse le nécessaire pour nettoyer ces traces et pour ne pas que ça se reproduise dans l'avenir. ***Merci de les contacter rapidement pour leur demander.***

5. **FUITE BATIMENT D**

- *Suite à la fuite d'eau au bâtiment D, pouvez-vous nous dire quand les travaux de réparation vont pouvoir être effectués ?*

6. **COMPTEURS MISE EN CONCURRENCE**

- *Pensez-vous à la mise en concurrence de l'entreprise OCEA pour les compteurs ? Quelle est la date anniversaire des contrats concernés ?*

7. **ELAGAGE DES ARBRES**

- *Merci de demander à l'entreprise BENOIT PAYSAGE de nous établir un devis pour l'élagage de nos arbres.* En fonction du montant de ce devis nous demanderons d'autres devis concurrents par la suite.

8. **TOIT TERRASSE**

- *Merci de rappeler à l'entreprise BATEI de faire les finitions demandées lors de la réception des travaux.*

Fin de la réunion à : 20H30

Torcy le 07 juillet 2012

Philippe HERRMANN
Pour le conseil syndical